



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Procédure adaptée passée en application de l'article L-2123-1, R-2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

PRESTATIONS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT POUR UN VOYAGE AUX BALEARES POUR 107 ÉLÈVES ET 6 ACCOMPAGNATEURS

Date et heure limites de réception des offres

Jeudi 29 septembre 2022 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur : Mme Isabelle CAILLAUD, Principale du collège Pierre Blanquie
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : **Service acheteur : service intendance du collège**

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage aux Baléares du 26 au 31 mars 2023 pour les classes de 3ème du collège Pierre Blanquie de Villeneuve de Marsan, soit 107 élèves et 6 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article L-2123-1, R-2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) pour ce marché est : 63510000-7 | Services d'agences de voyages et services similaires.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement en pension complète pour un voyage aux Baléares pour 107 élèves et 6 accompagnateurs. Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

1.3 Forme du marché

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage aux Baléares (Espagne).

Article 3: durée du marché

Le voyage devra se dérouler du 26 au 31 mars 2023.



Cahier des clauses particulières - marché à procédure adaptée – voyage Baléares 2023

Article 4 : pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières ;
- Le mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement ;
- L'annexe « conditions particulières propres au voyageur » fournit par celui-ci, complétée et signée. – Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le collège Cap de Gascogne à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. En revanche le prix pour les accompagnateurs doit être précisé. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6: régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7: règlement des comptes

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du CCAG. Les règlements seront effectués sur les comptes figurant sur l'acte d'engagement. Le délai de paiement est de trente jours à réception de la facture. Le dépassement de ce délai ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire, au paiement d'intérêts moratoires dont le taux est celui fixé par la réglementation en vigueur.



Cahier des clauses particulières - marché à procédure adaptée – voyage Baléares 2023

Article 8: avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles L 2191-3, R 2191-16 à R 2191-19 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Article 9: délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé du 26 au 31 mars 2023.

Article 10 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 11 : résiliation

Seules les stipulations du CCAG-F.C.S relatives à la résiliation du marché sont applicables.

Article 12 – Dérogation aux documents

Le présent CCP s'impose au fournisseur qui ne peut le modifier. Dans le cas contraire, son offre n'est pas recevable. En conséquence, les clauses figurant dans les documents de l'entreprise titulaire du présent marché ne sont pas opposables à l'administration.

Article 13 - Attribution de compétence

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent CCP, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du pouvoir adjudicateur.

Article 14: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Néant

Article 15: Contenu des prestations

Transport

Il comprend le transport en car et bateau aller et retour du collège Pierre Blanquie à Villeneuve de Marsan jusqu'aux Baléares, sur le lieu d'hébergement. Pour le déplacement en autocar, tous les frais éventuels de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Hébergement et activités :

L'offre doit comprendre :

- ✓ L'hébergement dans un centre fermé sur Mallorca aux normes en vigueur pour les hébergements de scolaires.
- ✓ Visite guidée en français du Barrio Gotico à Barcelone



Cahier des clauses particulières - marché à procédure adaptée – voyage Baléares 2023

- ✓ Nuitée sur le bateau à l'aller et au retour, cabines comportant une douche
- ✓ Visite guidée en français du centre historique de Mallorca et de la cathédrale
- ✓ Visite guidée en français d'une fabrique de perles
- ✓ Visite libre d'une verrerie
- ✓ Visite guidée en français de la chartreuse de Valldemossa
- ✓ Visite guidée en français de la Granja
- ✓ Dégustation de buñuelos
- ✓ Visite guidée en français de la fondation Miró
- ✓ Visite guidée en français du château de Bellver
- ✓ Une option chiffrée pour Excursion à Sollers en petit train + tram et balade en barque
- ✓ L'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation de toutes les activités devra être fourni
- ✓ Le programme détaillé de chaque journée
- ✓ La pension complète du dîner du jour 1 soirée au dîner du jour 5. Les prestations de repas devront être pris sur place et respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.
- ✓ L'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat et pandémie) et le remboursement des sommes versées en cas d'annulation totale du voyage suite à une directive ministérielle (confinement, interdiction de voyage, ...) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.
- ✓ Tous les frais de voyage
- ✓ **Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**
- ✓ Pour le couchage, les draps doivent être fournis.
- ✓ Les frais de ménages doivent être inclus dans la prestation globale.

Tampon et signature de l'entreprise soumissionnaire